



COMPTE RENDU SOMMAIRE

DATE DE CONVOCATION

20 MAI 2016

L'an **deux mille seize** et le **vingt-six mai à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Patrice CHIFFOLOT, Maire.**

DATE D’AFFICHAGE

31 MAI 2016

Etaient présents :

M. Michel BOBIO, M. Sébastien COLAS, M. Laurent COQUELET, Mme Anne-Sylvie CUISINIER, Mme Valérie DECHAENE, Mme Martine DEMAURE, M. Joël ESTIVALET, Mme Maryline GIRAUDET, Mme Agnès HUBLART, Mme Valérie LEVEQUE, M. Gérald NICOLAÏ, M. Julien SCHUNCK, Mme Isabelle TORRES.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	17
Présents	14
Votants	17

Absents excusés :

Mme Céline BISOTTI (donne pouvoir à M. ESTIVALET Joël), M. Stéphane LELIEVRE (donne pouvoir à M. COQUELET Laurent), Mme Christelle ROLLAND (donne pouvoir à Mme LEVEQUE Valérie)

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 6 JUIN 2016

A été nommé(e) secrétaire : Mme Agnès HUBLART

Approbation du compte rendu de la séance du 07/04/2016

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes du Val de Norge et de la Plaine des Tilles, tel qu'arrêté par le Préfet de Côte d'Or le 14 avril 2016 ;
- **SE PRONONCE CONTRE** le projet d'extension de périmètre du Syndicat Intercommunal Energies Côte d'Or, tel qu'arrêté par le Préfet de Côte d'Or le 10 mai 2016 ;
- **APPROUVE** les termes de la convention précitée relative au financement des travaux de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) inscrits dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'aP) de COUTERNON.
- **ACCEPTE et SOLLICITE** le versement du fonds de concours d'un montant de 91 286 € alloué par la Communauté de Communes de la Plaine des Tilles.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention à intervenir entre la Communauté de Communes de la Plaine des Tilles et la commune.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention,

- **APPROUVE** la modification du règlement des services périscolaires
- **INDIQUE** que ce règlement s'appliquera à partir du 1^{er} septembre 2016.

- **DECIDE, pour l'année scolaire 2016/2017**, de reconduire sans augmentation les précédents tarifs des services périscolaires et des Nouvelles Activités Périscolaires, à savoir :

	Pause méridienne	NAP	Accueil alternatif	Garderie matin, midi ou soir			
	LU, MA, ME, JE, VE	LU, MA, JE	LU, MA, JE	LU, MA, ME, JE, VE	LU, MA, JE	VE	ME midi
Horaires des services	12h00 - 13h50	16h15 17h15	16h15 17h15	7h20 - 8h50	17h30 18h30	16h30 18h30	12h00 12h30
Familles de COUTERNON & CCPT	4.30 €	2.00 €	2.00 €	0.90 € / ½ heure			
Familles extérieures	6.00 €	3.00 €	3.00 €	1.35 € / ½ heure			

- **PRECISE** que les tarifs « COUTERNON et Communauté de Communes de la Plaine des Tilles (CCPT) » s'adressent aux enfants dont les familles sont domiciliées sur le territoire communal ou intercommunal et aux enfants des membres du personnel communal ou enseignant quel que soit leur lieu de domicile.
- **FIXE** à 4,30 € le prix du repas pris par le personnel communal ou enseignant au restaurant scolaire.
- **PREVOIT** un tarif spécial de 3,30 € réservé aux enfants concernés par un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) lorsque ce dernier impose à la famille l'apport d'un panier repas complet.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.
- **FIXE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public par le réseau de gaz naturel GrDF à 1 292,40 € pour l'année 2016.
- **EMET** un avis favorable au projet de PLU de la commune de QUETIGNY tel qu'il a été arrêté par délibération du conseil communautaire du Grand DIJON en date du 24 mars 2016.
- **ACCEPTÉ** la reconduction de la convention avec le Refuge des Cailloux pour une période d'un an (renouvelable une fois) avec effet au 14 avril 2016.
- **APPROUVE** les termes de la convention

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Séance levée à 22 heures 45.

Fait à COUTERNON, le 31 mai 2016

Le Maire,

Patrice CHIFFOLOT